

M A I R I E

DE

**CHEIX-EN-RETZ**

4 4 6 4 0

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : accueil@cheixenretz.fr

www.cheixenretz.fr



**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Nombre de procurations : 3**

**Date de la convocation : 11/02/2025**

**Date d'affichage : 11/02/2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE CHEIX EN RETZ**

**SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à 19 heures,  
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de  
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au  
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Monsieur José ORTEGA, Madame Frédérique PIGREE, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, et Monsieur Ludovic GAUTIER.

Etaient absents : Madame Valérie BOYER ayant donné procuration à Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Stéphane CHAULOUX ayant donné procuration à Monsieur Olivier NORMAND, Madame Dorothee NICOLAS ayant donné procuration à Madame Marie-Pierre BOUÉ, Madame Delphine HARDY, excusée, excusés.

Monsieur Olivier NORMAND a été nommé secrétaire de séance.

**1 – FINANCES PUBLIQUES**

**1-1. Attribution des subventions**

Les associations de la commune et différentes associations implantées dans le Pays de Retz ou dans l'agglomération nantaise ont adressé à la commune leur demande de subvention pour l'année 2025.

Pour rappel, toute association subventionnée par la commune doit fournir un bilan de fin d'année.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

De maintenir le **montant de la subvention à 75 €** pour les associations communales, et de verser une subvention pour l'association « Au fil de l'eau en Pays de Retz », et de les inscrire au compte 65748 du budget principal 2025 pour un montant total de 2 450 €.

<b>1</b>	<b>ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE</b>	<b>2025</b>
1.1	Association les amis du temps libre	<b>75 €</b>
1.2	Association des parents d'élèves	<b>75 €</b>
1.3	Association des chasseurs	<b>75 €</b>
1.4	La Ribouldingue	<b>75 €</b>
1.5	Les Chanteurs des Marais	<b>75 €</b>
1.6	Union Nationale des Combattants	<b>75 €</b>
<b>2</b>	<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b>	
2.1	Coopérative Ecole	<b>300 €</b>
2.2	Classe de découverte école	<b>1 000 €</b>
<b>3</b>	<b>ACTIONS SOCIALES</b>	
3.1	ANADOM (anciennement DOMUS)	<b>200 €</b>
<b>4</b>	<b>ASSOCIATIONS PAYS DE RETZ</b>	
	Au fil de l'eau en Pays de Retz	<b>500 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2450 €</b>

Secrétaire de séance,  
Olivier NORMAND

Extrait Certifié Conforme  
Le 18 février 2025.

Le Maire,  
Luc NORMAND



**M A I R I E**

DE

**CHEIX-EN-RETZ**

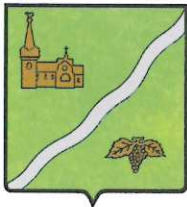
4 4 6 4 0

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : [accueil@cheixenretz.fr](mailto:accueil@cheixenretz.fr)

[www.cheixenretz.fr](http://www.cheixenretz.fr)



**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Nombre de procurations : 3**

**Date de la convocation : 11/02/2025**

**Date d'affichage : 11/02/2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE CHEIX EN RETZ**

**SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à 19 heures,  
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de  
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au  
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Monsieur José ORTEGA, Madame Frédérique PIGREE, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, et Monsieur Ludovic GAUTIER.

Etaient absents : Madame Valérie BOYER ayant donné procuration à Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Stéphane CHAULOUX ayant donné procuration à Monsieur Olivier NORMAND, Madame Dorothee NICOLAS ayant donné procuration à Madame Marie-Pierre BOUÉ, Madame Delphine HARDY, excusée, excusés.

Monsieur Olivier NORMAND a été nommé secrétaire de séance.

**1-2. Tarifs communaux**

**1-2-1 Location des salles et du gîte :**

En raison de la hausse du coût de la vie ces dernières années, je vous propose d'ajuster les tarifs suivants :

- Forfait gîte complet : la nuitée : + 4.3%
- Location salle des loisirs habitants de Cheix : + 4.6%
- Location salle des loisirs habitants hors commune : + 7.8%
- Location Salle Yvon Barbot habitants de Cheix et habitants hors commune : on applique une moyenne entre le tarif en semaine et le tarif en week-end, sans augmentation.

Le reste est inchangé.

Par ailleurs, dans un but de simplification, les mêmes tarifs sont applicables en semaine et en week-end pour la salle des loisirs et nous avons intégré les charges annexes (chauffage).

Enfin, pour la location de la salle Yvon Barbot aux événements associatifs, on maintient le tarif préférentiel de 30€ mais uniquement à la première réservation de l'année, sur une durée de 24 heures ; au-delà, s'applique le tarif « habitants de Cheix ».

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver les nouvelles grilles tarifaires pour le gîte, la salle de loisirs et la salle Yvon Barbot, avec une entrée en vigueur au 1er avril 2025.

**GITE ET SALLE DES LOISIRS :**

Gîte avec son parc	
Parc du gîte : associations Cheixoises	Gratuit
Parc du gîte : associations hors commune	36 €
La nuitée par personne (17 h à 10 h)	25 €
Forfait gîte complet : la nuitée	170 €
Caution ménage /état de la salle et matériel	400 €
Salle des loisirs	
Réunions associations Cheixoises (24 heures)	Gratuit
Habitants de Cheix	160 €
Habitants hors commune	220 €
Obsèques	Gratuit
Caution ménage/ état salle et matériel	400 €

*NL* *no*

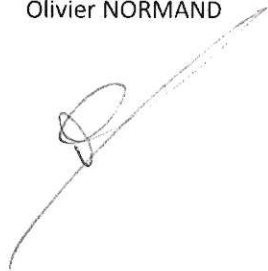
**SALLE YVON BARBOT :**

Tarifs

<b>WEEK-END ET JOURS FERIES</b>	Habitants de Cheix-en-Retz	<b>340 €</b>
	Habitants hors commune	<b>550 €</b>
<b>JOURNEE EN SEMAINE (du lundi au jeudi)</b>	Habitants de Cheix-en-Retz	<b>170 €</b>
	Habitants hors commune	<b>275 €</b>
<b>EVENEMENTS ASSOCIATIFS</b>	Associations cheixoises Gendarmerie Pompiers (et tout rassemblement ayant un lien avec ceux-ci)	<b>30 €* *sur une période de 24 heures et pour la 1<sup>ère</sup> réservation de l'année. Ensuite : application du tarif «habitants de Cheix»)</b>
<b>CAUTIONS</b>	Ménage/ salle / matériel	<b>400 €</b>

Extrait Certifié Conforme,  
Le 18 février 2025.

Secrétaire de séance,  
Olivier NORMAND



Le Maire,  
Luc NORMAND



M A I R I E

DE

**CHEIX-EN-RETZ**

4 4 6 4 0

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : [accueil@cheixenretz.fr](mailto:accueil@cheixenretz.fr)

[www.cheixenretz.fr](http://www.cheixenretz.fr)



**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Nombre de procurations : 3**

**Date de la convocation : 11/02/2025**

**Date d'affichage : 11/02/2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE CHEIX EN RETZ**

**SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025**

***L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à 19 heures,  
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de  
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au  
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Luc NORMAND, Maire.***

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Monsieur José ORTEGA, Madame Frédérique PIGREE, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, et Monsieur Ludovic GAUTIER.

Etaient absents : Madame Valérie BOYER ayant donné procuration à Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Stéphane CHAULOUX ayant donné procuration à Monsieur Olivier NORMAND, Madame Dorothee NICOLAS ayant donné procuration à Madame Marie-Pierre BOUÉ, Madame Delphine HARDY, excusée, excusés.

Monsieur Olivier NORMAND a été nommé secrétaire de séance.

---

**1-2-2 : FRAIS DE SCOLARISATION :**

Conformément à l'article L212-8 du Code de l'Education, lorsque les écoles maternelles ou élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. Le coût de la scolarisation d'un élève à la charge de la commune s'élève à 1 076 €.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- De fixer la participation financière des communes extérieures (hors dérogation) pour chaque enfant scolarisé à l'école « Jean de la Fontaine » à 1 076 € pour l'année scolaire 2025-2026.

Secrétaire de séance,  
Olivier NORMAND

Extrait Certifié Conforme,  
Le 18 février 2025.

Le Maire,  
Luc NORMAND



M A I R I E  
DE  
**CHEIX-EN-RETZ**  
4 4 6 4 0

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

Tél. 02 40 04 65 01  
Fax 02 40 04 54 74  
E-mail : accueil@cheixenretz.fr  
www.cheixenretz.fr



Nombre de membres en exercice : 15  
Présents : 11  
Nombre de procurations : 3  
Date de la convocation : 11/02/2025  
Date d'affichage : 11/02/2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à 19 heures,  
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de  
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au  
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Monsieur José ORTEGA, Madame Frédérique PIGREE, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, et Monsieur Ludovic GAUTIER.

Etaient absents : Madame Valérie BOYER ayant donné procuration à Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Stéphane CHAULOUX ayant donné procuration à Monsieur Olivier NORMAND, Madame Dorothee NICOLAS ayant donné procuration à Madame Marie-Pierre BOUÉ, Madame Delphine HARDY, excusée, excusés.

Monsieur Olivier NORMAND a été nommé secrétaire de séance.

**1-2-3 : FINANCES PUBLIQUES : TARIFS DIVERS ET CIMETIERE**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- De conserver les mêmes tarifs et de valider le tableau suivant effectif au 01/04/2025 :

LIBELLES	Tarifs au 01/04/2025
Droit de place – Camion de moins de 12 mètres	14€
Camion de 12 mètres et plus	40 €
Concession cimetière 15 ans	224 €
Concession cimetière 30 ans	392 €
Concession cimetière 50 ans	612 €
<u>Colombarium :</u>	
La case pour 15 ans	504 €
La case pour 30 ans	892 €
Taxe d'ouverture de la case pour une urne supplémentaire	173 €
Jardin du souvenir (dispersion des cendres et fourniture plaque).	137 €

Extrait Certifié Conforme,  
Le 18 février 2025.

Secrétaire de séance,  
Olivier NORMAND

Le Maire,  
Luc NORMAND



M A I R I E

DE

**CHEIX-EN-RETZ**

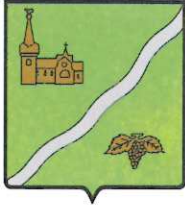
4 4 6 4 0

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : [accueil@cheixenretz.fr](mailto:accueil@cheixenretz.fr)

[www.cheixenretz.fr](http://www.cheixenretz.fr)



**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Nombre de procurations : 3**

**Date de la convocation : 11/02/2025**

**Date d'affichage : 11/02/2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE CHEIX EN RETZ**

**SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à 19 heures,  
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de  
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au  
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Luc NORMAND, Maire.**

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Monsieur José ORTEGA, Madame Frédérique PIGREE, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, et Monsieur Ludovic GAUTIER.

Etaient absents : Madame Valérie BOYER ayant donné procuration à Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Stéphane CHAULOUX ayant donné procuration à Monsieur Olivier NORMAND, Madame Dorothee NICOLAS ayant donné procuration à Madame Marie-Pierre BOUÉ, Madame Delphine HARDY, excusée, excusés.

Monsieur Olivier NORMAND a été nommé secrétaire de séance.

**1 – FINANCES PUBLIQUES**

**1.3. Vote des taxes locales :**

L'Indice des Prix à la Consommation (IPC), calculé par l'INSEE, peut être utilisé comme référence pour l'actualisation des taxes locales, notamment pour ajuster les bases d'imposition.

L'IPC mesure l'évolution des prix des biens et services consommés par les ménages.

En 2024, l'IPC a augmenté de 1.3 % en moyenne annuelle.

Quant à l'inflation, en moyenne annuelle, elle s'est établie à 2,0 % en 2024.

Les taux des taxes directes locales doivent être fixés par le Conseil Municipal.

Pour rappel, des nouvelles règles étaient applicables au taux de Taxe d'Habitation (TH) à compter de 2023.

L'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a modifié les règles de lien entre les taux, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se substituant à la TH.

De 2020 à 2022, à titre dérogatoire, les taux de TH ont toutefois été gelés à leur niveau de 2019.

À compter de 2023, les communes et EPCI à fiscalité propre retrouvaient leur capacité à moduler leur taux de Taxe d'Habitation. La base d'imposition de la taxe était toutefois réduite aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1639A, 1636B sexies et suivants du Code Générale des Impôts,

Le montant des produits sera inscrit au budget principal 2025 au compte 73111.

*Pour rappel, en 2024 :*

<b>Taxe foncière bâti :</b>	<b>39,33 %</b>
<b>Taxe foncière non bâti :</b>	<b>69,25 %</b>
<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>20,11%</b>

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'augmenter la taxe foncière bâti (TFB) et la taxe d'habitation résidence secondaire (THRS) de 1.5%.
- De maintenir au même taux la taxe foncière Non Bâti (TFNB)
- De valider le tableau suivant pour 2025 :

<b>Taxe foncière bâti :</b>	<b>39.92%</b>
<b>Taxe foncière non bâti :</b>	<b>69.25%</b>
<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>20.41%</b>

Extrait Certifié Conforme,  
Le 18 février 2025.

Le Maire,  
Luc NORMAND

Secrétaire de séance,  
Olivier NORMAND



M A I R I E

DE

CHEIX-EN-RETZ

4 4 6 4 0

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : accueil@cheixenretz.fr

www.cheixenretz.fr



Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Nombre de procurations : 3

Date de la convocation : 11/02/2025

Date d'affichage : 11/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE CHEIX EN RETZ

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à 19 heures,  
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de  
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au  
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Monsieur José ORTEGA, Madame Frédérique PIGREE, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, et Monsieur Ludovic GAUTIER.

Etaient absents : Madame Valérie BOYER ayant donné procuration à Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Stéphane CHAULOUX ayant donné procuration à Monsieur Olivier NORMAND, Madame Dorothee NICOLAS ayant donné procuration à Madame Marie-Pierre BOUÉ, Madame Delphine HARDY, excusée, excusés.

Monsieur Olivier NORMAND a été nommé secrétaire de séance.

**1.4. Financement de la construction du Commerce Multiservices**

Vu lors de la délibération du 28/01/2025 concernant le financement de la construction du commerce Multiservices (1.1), un apport initial est nécessaire pour financer la construction du commerce.

Après cette contribution, un emprunt bancaire sera requis pour couvrir les 520 000 € restants.

Une partie de ce montant **pourrait être** couverte tout ou partie par les subventions sollicitées (Région et DSIL 2), tandis que les 300 000 € restants devront être empruntés auprès d'un partenaire financier.

Plusieurs banques ont été sollicitées et nous avons retenu la proposition du Crédit Mutuel, qui présentait les meilleures caractéristiques.

**Après en avoir délibéré à 10 voix Pour et 1 Abstention, le Conseil Municipal décide :**

- De valider la proposition suivante :

**Prêt à taux fixe :**

Proposition	300 000 €
Montant	
Durée	20 ans
Taux	3,30%
Périodicité	Trimestrielle
Remboursement	(1)

**CONDITIONS**

**Intérêts** : préfixés, base 365 jours.

**Remboursement anticipé** : 5 % du capital remboursé.

**Déblocage des fonds** : Dans les 5 mois suivant la signature du contrat.

**Frais de dossier** : 300,00 €

(1) Remboursement à Echéance constante.

**Emprunteur**

Objet	
Taux d'intérêt	3,30%
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Durée de remboursement	20 ans

**Cheix-En-Retz**

Investissements 2025	
Montant :	300 000,00 €
Montant total des intérêts :	111 004,00 €
Cout total du crédit :	411 004,00 €

**Echéance trimestrielle : 5 137.55€**

Extrait Certifié Conforme,  
Le 18 février 2025.

Secrétaire de séance,  
Olivier NORMAND

Le Maire,  
Luc NORMAND



M A I R I E

DE

CHEIX-EN-RETZ

44640

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : accueil@cheixenretz.fr

www.cheixenretz.fr



**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Nombre de procurations : 3**

**Date de la convocation : 11/02/2025**

**Date d'affichage : 11/02/2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE CHEIX EN RETZ

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à 19 heures,  
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de  
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au  
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Monsieur José ORTEGA, Madame Frédérique PIGREE, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, et Monsieur Ludovic GAUTIER.

Etaient absents : Madame Valérie BOYER ayant donné procuration à Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Stéphane CHAULOUX ayant donné procuration à Monsieur Olivier NORMAND, Madame Dorothee NICOLAS ayant donné procuration à Madame Marie-Pierre BOUÉ, Madame Delphine HARDY, excusée, excusés.

**Monsieur Olivier NORMAND a été nommé secrétaire de séance.**

**2-PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2025-2031**

*Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L302-2 et R302-9,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 novembre 2023 lançant la révision du PLH sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 janvier 2025 arrêtant le projet de PLH,*

*Considérant le contenu du projet de PLH et notamment ses orientations et son programme d'actions en faveur de l'habitat sur le territoire intercommunal,*

Pornic Agglo Pays de Retz a la compétence « équilibre social de l'habitat ». Dans ce cadre, elle a l'obligation de se doter d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). Suite au bilan du PLH 2019-2024, l'agglomération a décidé de lancer la révision de son PLH par délibération du 30 novembre 2023.

Le PLH est un instrument de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat. Il fixe pour une durée de 6 ans les enjeux, les objectifs et les actions permettant à la communauté d'agglomération et aux communes qui la composent de répondre au mieux aux besoins en logement de toutes les catégories de population, et à favoriser la mixité sociale en articulation avec l'ensemble des autres politiques territoriales.

Il assure également la cohérence de la programmation en logement et sa répartition équilibrée sur le territoire, tout en servant de cadre aux opérations d'aménagement liées à l'habitat.

Le projet de PLH qui vous est soumis est le résultat d'une démarche partenariale associant collectivités locales, services de l'Etat, bailleurs sociaux et les autres partenaires liés aux questions d'habitat et d'aménagement.

Le projet de PLH 2025-2031 comprend trois parties :

-**Le diagnostic** qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat à l'échelle de l'intercommunalité.

-**Le document d'orientations** qui définit les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'habitat en matière de :

- Production de l'offre et stratégie foncière
- Amélioration du parc privé
- Logement des publics spécifiques
- Gouvernance et mise en œuvre

-**Le programme d'actions** qui décline les objectifs en actions à conduire sur la période 2025-2031

La procédure d'adoption du PLH est organisée conformément à l'article L.302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Par délibération du 30 janvier 2025, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz a arrêté, à l'unanimité, le projet de PLH.

Les communes membres disposent alors d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis à compter de la transmission de la délibération communautaire.

Le conseil municipal est aujourd'hui amené à émettre un avis sur le projet de PLH.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- De valider le projet de Plan Local de l'Habitat 2025-2031 tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz.

Secrétaire de séance,  
Olivier NORMAND

Extrait Certifié Conforme,

Le 18 février 2025.

Le Maire,

Luc NORMAND





M A I R I E

DE

**CHEIX-EN-RETZ**

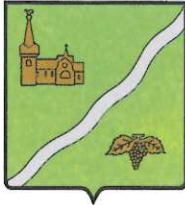
4 4 6 4 0

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : [accueil@cheixenretz.fr](mailto:accueil@cheixenretz.fr)

[www.cheixenretz.fr](http://www.cheixenretz.fr)



Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Nombre de procurations : 3

Date de la convocation : 11/02/2025

Date d'affichage : 11/02/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE CHEIX EN RETZ**

**SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à 19 heures,  
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de  
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au  
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Monsieur José ORTEGA, Madame Frédérique PIGREE, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, et Monsieur Ludovic GAUTIER.

Etaient absents : Madame Valérie BOYER ayant donné procuration à Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Stéphane CHAULOUX ayant donné procuration à Monsieur Olivier NORMAND, Madame Dorothee NICOLAS ayant donné procuration à Madame Marie-Pierre BOUÉ, Madame Delphine HARDY, excusée, excusés.

Monsieur Olivier NORMAND a été nommé secrétaire de séance.

**3- 1- RESSOURCES HUMAINES : MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Un agent, Adjoint Technique Territorial, affecté au service restauration scolaire à 6h18/semaine, a démissionné le 05 janvier 2025.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- De valider ce nouveau tableau des effectifs au 18/02/2025

	GRADES	CAT.	ECHELLE	Horaire (*)	Nouveau tableau des effectifs	
					Postes créés	Postes pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE	Attaché territorial	A	A1	35	1	0
	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	B3	35	1	0
	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	B2	35	1	0
	Rédacteur territorial	B	B1	35	1	0
	Adjoint administratif territorial	C	C1	35	1	1
	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	C2	28	1	1
FILIERE TECHNIQUE	Adjoint technique territorial	C	C1	35	2	2
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	C2	35	2	2
	Adjoint technique territorial	C	C1	21	1	0
	Adjoint technique territorial	C	C1	29	1	1
	Adjoint technique territorial	C	C1	6.18	2	1
	Adjoint technique territorial	C	C1	3.42	2	2
FILIERE SOCIALE	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	C	C2	28,40	1	1
	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	C2	28,40	1	1
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>18</b>	<b>12</b>

Extrait Certifié Conforme,  
Le 18 février 2025.

Le Maire,  
Luc NORMAND

Secrétaire de séance,  
Olivier NORMAND

